

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUËCH

**REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 05/04/22
COMPTE-RENDU**

Le cinq avril deux mille vingt-deux, à dix-sept heures, le conseil de communauté dûment convoqué le trente mars deux mille vingt-deux, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de l'Alcazar (commune de Sisteron), sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

Membres du Conseil Communautaire :**Nombre de membres en exercice : 89****Nombre de présents : 76 au point n° 1 au point n° 12, 77 du point n° 13 au point n° 19 et 76 du point n° 20 au point n° 30.****Nombre de votants : voir détails dans le corps du compte-rendu****Secrétaire de séance : M. Florent ARMAND****Présents ou représentés :**

- Pour la commune d'Authon : M. Alain RAHON
- Pour la commune de Barret sur Méouge : Mme Annick ARMAND
- Pour la commune de Bayons : M. Régis RIOTON
- Pour la commune de Châteaufort : Mme Geneviève DEMONTIS
- Pour la commune de Clamensane : Mme Emilie VAUTRIN
- Pour la commune d'Eourres : Mme Caroline YAFFEE représentée par Mme Annick ARMAND à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Thomas BANNWARTH
- Pour la commune d'Etoile St Cyrice : Mme Frédérique FONFREYDE
- Pour la commune de Faucon du Caire : M. Robert ZUNINO
- Pour la commune de Garde-Colombe : M. Damien DURANCEAU représenté par M. Philippe MAGNUS à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Daniel NUSSAS
- Pour la commune de Gigors : M. Gérard MAGAUD
- Pour la commune de La Bâtie Montsaléon : M. Alain D'HEILLY
- Pour la commune de La Motte du Caire : M. Jérôme FRANCOU
- Pour la commune de La Pierre : Mme Frédérique XAVIER
- Pour la commune de Laborel : Mme Renée MAOUI
- Pour la commune de Lachau : M. Philippe MAGNUS
- Pour la commune de Laragne-Montéglin :
 - M. Jean-Marc DUPRAT représenté par Mme Martine GARCIN à qui il a donné procuration
 - Mme Martine GARCIN
 - Mme Michèle MAFFREN
 - M. Robert GARCIN représenté par M. Jean SCHÜLER à qui il a donné procuration
 - Mme Isabelle LAMONTRE-MOULIN
 - M. Maurice BRUN
 - Mme Anne TRUPHEME représentée par M. Maurice BRUN à qui elle a donné procuration
- Pour la commune de Lazer : M. André GUIEU
- Pour la commune du Bersac : M. Dominique DROUILLARD représenté par M. Gérard TENOUX à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Thierry NEDELEC
- Pour la commune du Caire : M. Jean-Michel MAGNAN
- Pour la commune de Melve : M. Jean-Christian BORCHI
- Pour la commune de Méreuil : Mme Annick REYNAUD-FREY représentée par M. Alain ROUMIEU à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Eric BOUIS
- Pour la commune de Mison :
 - M. Robert GAY
 - Mme Maryline RICHAUD
- Pour la commune de Monétier Allemont : Mme Ghislaine OLIVE (absente non représentée du point n° 1 au point n° 12)
- Pour la commune de Montclus : Mme Catherine DESREUMAUX représentée par M. Alain D'HEILLY à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Serge ARLAUD

- Pour la commune de Montjay : M. Gilles MOSTACHETTI
- Pour la commune de Montrond : M. Alain ROUMIEU
- Pour la commune de Nibles : M. Jean-Jacques LACHAMP
- Pour la commune de Nossage et Bénévent : M. Martial ESPITALLIER
- Pour la commune d'Orpierre : M. Gilles CREMILLIEUX
- Pour la commune de Ribeyret : Mme Christiane REYNAUD-DELAUP représentée par M. Daniel ROUIT à qui elle a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Jeannie DENIEAULT
- Pour la commune de Rosans : M. Lionel TARDY
- Pour la commune de Sainte Colombe : M. Jean-Pierre ROUX représenté par son suppléant, M. Bernard COSSU
- Pour la commune de Saint Geniez : M. Olivier CHABRAND
- Pour la commune de Saint Pierre Avez : M. Florent ARMAND
- Pour la commune de Salérans : M. Eric DEGUILLAME représenté par M. Florent ARMAND à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Pierre PAYAN
- Pour la commune de Savournon : M. Michel ROLLAND représenté par M. Daniel ROUIT à qui il a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Rosette GUERIN
- Pour la commune de Serres :
 - M. Daniel ROUIT
 - Mme Véronique ARLAUD
- Pour la commune de Sigottier : M. Jean DEPEYRE
- Pour la commune de Sisteron :
 - M. Daniel SPAGNOU
 - M. Jean-Pierre TEMPLIER
 - Mme Christine REYNIER représentée par Mme Christiane TOUCHE à qui elle a donné procuration
 - Mme Nicole PELOUX
 - M. Bernard CODOUL
 - Mme Christiane GHERBI (à partir du point n° 20, elle donne procuration à M. Jean-Pierre TEMPLIER)
 - M. Nicolas LAUGIER représenté par M. Daniel SPAGNOU à qui il a donné procuration
 - Mme Cécilia LOUVION représentée par Mme Nicole PELOUX à qui elle a donné procuration
 - Mme Christiane TOUCHE
 - Mme Françoise GARCIN
 - Mme Emilie SCHMALTZ représentée par M. Bernard CODOUL à qui elle a donné procuration
 - M. Patrick CLARES
 - M. Sylvain JAFFRE
 - Mme Stéphanie SEBANI représentée par M. Sylvain JAFFRE à qui elle a donné procuration
 - M. Jean-Louis CLEMENT
 - M. Cyril DERDICHE (absent non représenté à partir du point n° 20)
 - M. Jean-Pierre BOY
- Pour la commune de Sorbiers : M. Yves RABASSE
- Pour la commune de Thèze : M. Gérard DUBUISSON représenté par M. Jean-Michel MAGNAN à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Alain COMBES
- Pour la commune de Trescléoux : M. Jean SCHULER
- Pour la commune de Turriers : M. Jean-Yves SIGAUD
- Pour la commune d'Upaix : M. Florent MARTIN
- Pour la commune de Val Buëch Méouge :
 - M. Gérard NICOLAS
 - Mme Béatrice ALLIROL représentée par M. Gérard NICOLAS à qui elle a donné procuration
 - M. Grégory MOULLET représenté par M. Robert GAY à qui il a donné procuration
- Pour la commune de Valavoire : M. Hervé MIRAN représenté par M. Jean-Jacques LACHAMP à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Robert LIEUTIER
- Pour la commune de Valdoule : M. Gérard TENOUX
- Pour la commune de Valernes : M. Jean-Christophe PIK
- Pour la commune de Vaumeilh : Mme Elisabeth COLLOMBON
- Pour la commune de Ventavon : M. Juan MORENO
- Pour la commune de Villebois les Pins : Marianne ROUX

Absents non représentés :

- Pour la commune de Bellaffaire : M. Bernard CAVEING
- Pour la commune de Chanousse : M. Alain MATHIEU
- Pour la commune d'Entrepierres : Mme Florence CHEILAN
- Pour la commune de Laragne-Montéglin : M. Michel JOANNET
- Pour la commune de l'Epine : M. Luc DELAUP
- Pour la commune du Poët : M. Bernard NEAU

- Pour la commune de Moydans : Mme Marie-José DUFOUR
- Pour la commune de Saint André de Rosans : Mme Cécile LIOTARD
- Pour la commune de Saléon : M. Pascal LOMBARD
- Pour la commune de Serres : M. Bernard COULLOMB
- Pour la commune de Sigoyer : M. Michel HERNANDEZ
- Pour la commune de Sisteron : M. Franck PERARD



Ordre du jour :

Finances :

- Budget principal 2022
 - Taux d'imposition 2022 (CFE, TFB et TFNB)
 - Taxe GEMAPI : définition du produit attendu 2022
 - Cotisations et participations 2022
 - Constitution d'une provision pour risques et charges de fonctionnement courants
 - Neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées
 - Attribution d'un fonds de concours à la commune de Val Buëch Méouge
- Budget annexe 2022 des déchets ménagers
 - Taux de TEOM 2022
 - Cotisations et participations 2022
 - Constitution de provisions
 - Reprise de provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles
- Budget annexe 2022 du SPANC
 - Affectation du résultat 2021 au budget annexe du SPANC 2022
- Budget annexe 2022 du parc d'activité du Val de Durance
- Budget annexe 2022 de l'Ecopôle Larnage
- Budget annexe 2022 du parc d'activités du Poët

Gestion des déchets :

- Attribution du marché de travaux pour la fermeture de l'ISDND de Sorbiers

Développement économique :

- Acquisition de vélos à assistances électriques : aides financières
- Désignation d'un représentant au CDIAE des Hautes-Alpes

Tourisme :

- Schéma de développement touristique 2022-2027

Aménagement de l'espace :

- Reconduction du service de navettes dans les gorges de la Méouge : fixation des tarifs 2022
- Avenant à la convention d'occupation temporaire avec l'ONF sur la forêt domaniale de la Méouge / délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage
- Animation et gestion du GAL LEADER 2022 : actualisation du budget prévisionnel et du plan de financement

Aide aux communes :

- Convention de prestation pour l'instruction ADS avec la commune de Curbans

Ressources humaines :

- Création d'un emploi permanent de technicien principal de 1^{ère} classe - adjoint au directeur du pôle technique

- Création d'un emploi en CAE - agent chargé de l'entretien des itinéraires de randonnée
- Renouvellement d'un CAE - agent d'accueil
- Elections professionnelles du 8 décembre 2022 / Mise en place du CST

Questions diverses



Le Président rappelle que le récapitulatif des décisions qu'il a prises sur la période du 17 mars 2022 au 31 mars 2022 en application de la délégation donnée par l'assemblée délibérante (délibérations n° 74.20 du 29 juillet 2020, n° 109.21 du 10 juin 2021 et n° 174.21 du 20 décembre 2021), a été transmis pour information à l'ensemble des élus communautaires.

Aucune question, ni observation n'est formulée.

Le président indique également qu'en application des dispositions de l'article L. 5211-12-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un état global des indemnités de toutes natures perçues pour les conseillers communautaires au titre de leurs fonctions (y compris au titre de sociétés locales ou syndicats) a été transmis aux conseillers communautaires. Il rappelle que cet état, qui constitue une mesure d'information, ne doit pas être débattu.



En début de réunion, M. Daniel SPAGNOU sollicite le vote du conseil communautaire concernant l'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour.

Ce point concerne :

- Création d'un emploi en CAE – Ambassadeur du tri

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité cette proposition.



1. Taux d'imposition 2022 (CFE, TFB et TFNB)

Votants : 76 (20 procurations) – Suffrages exprimés : 71 (68 pour, 3 contre et 5 abstentions)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte, pour 2022, les taux d'imposition suivants :

Imposition	Taux proposé
Taxe sur le Foncier Bâti	3,34 %
Taxe sur le Foncier Non Bâti	11,63 %
Cotisation Foncière des Entreprises	26,43 %

2. Budget principal 2022

Votants : 76 (20 procurations) – Suffrages exprimés : 69 (67 pour, 2 contre et 7 abstentions)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte le budget primitif principal 2022 de la CCSB qui s'équilibre comme suit :

- En section de fonctionnement : total de dépenses et de recettes de 20 779 562 €,
- En section d'investissement : total de dépenses et de recettes de 5 640 077 €.

3. Taxe GEMAPI : définition du produit attendu 2022

Votants : 76 (20 procurations) – Suffrages exprimés : 67 (58 pour, 9 contre et 9 abstentions)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire fixe à 600 000 € le montant de produit attendu au titre de la taxe GeMAPI pour l'année 2022.

4. Cotisations et participations 2022

Votants : 76 (20 procurations) – Suffrages exprimés : 73 (69 pour, 4 contre et 3 abstentions)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve le versement des cotisations et participations proposées pour l'année 2022 :

Organismes	Cotisations proposées
Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE 05)	200,00 €
Confédération Musicale de France (CMF)	253,00 €
Orchestre à l'école	200,00 €
Fédération Nationale des SCOT	330,00 €
Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) 04/05	9 037,70 €
Assemblée Des Communautés de France (ADCF)	2 706,36 €
Association des Maires 04/05	1 291,10 €
Association des Maires de France	1 213,63 €
Agence Départementale de Développement Economique et Touristique des Hautes-Alpes (ADDET 05)	2 624,00 €
Agence Départementale de Développement Economique et Touristique des Alpes de Haute Provence (ADDET 04)	5 000,00 €
Communes forestières 04-05	12 954,00 €
Mission locale 04	12 271,00 €
Association des Communes Pastorales (ACP) de la Région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur	150,00 €

5. Constitution d'une provision pour risques et charges de fonctionnement courants

Votants : 76 (20 procurations) – Suffrages exprimés : 70 (67 pour, 3 contre et 6 abstentions)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la constitution d'une provision de 105.000 € au compte 6815 du budget primitif général 2022, pour risques et charges de fonctionnement courants, afin de couvrir les travaux d'urgence GEMAPI.

6. Neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées

Votants : 76 (20 procurations) – Suffrages exprimés : 72 (70 pour, 2 contre et 4 abstentions)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire accepte de neutraliser sur l'exercice 2022 l'amortissement des subventions d'équipement versées, excepté celles versées au Syndicat Mixte de Gestion Intercommunautaire du Buëch et de ses Affluents (SMIGIBA).

7. Attribution d'un fonds de concours à la commune de Val Buëch Méouge

Votants : 76 (20 procurations) – Suffrages exprimés : 72 (67 pour, 5 contre et 4 abstentions)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de 6 984,30 € à la commune de Val Buëch Méouge en vue de participer au financement des travaux de réfection et de mise aux normes le pont du Rif,
- autorise le président à signer tous les documents relatifs au versement de ce fonds de concours.

8. Budget annexe 2022 des déchets ménagers

Votants : 76 (20 procurations) – Suffrages exprimés : 71 (63 pour, 8 contre et 5 abstentions)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte le budget primitif annexe 2022 des déchets ménagers de la CCSB qui s'équilibre comme suit :

- En section de fonctionnement : total de dépenses et de recettes de 7 190 903 €,
- En section d'investissement : total de dépenses et de recettes de 4 746 491 €.

9. Budget annexe 2022 des déchets ménagers

Votants : 76 (20 procurations) – Suffrages exprimés : 74 (68 pour, 6 contre et 2 abstentions)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire fixe le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) à 13,5% pour l'année 2022.

10. BAOM 2022 – Cotisations et participations

Votants : 76 (20 procurations) – Suffrages exprimés : 75 (71 pour, 4 contre et 1 abstention)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve le versement de la cotisation à l'association Amorce pour l'année 2022 pour un montant de 900 €.

11. Constitution de provisions

Votants : 76 (20 procurations) – Suffrages exprimés : 75 (70 pour, 5 contre et 1 abstention)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la constitution des 2 provisions suivantes au budget annexe des déchets ménagers 2022 :

- ✓ une provision de 9 000 €, au compte 6815 (provision pour risques et charges de fonctionnement courants) afin de couvrir un litige sur les tarifs de location d'une laveuse ;
- ✓ une provision de 100 000 €, au compte 6875 (provision pour risques et charges exceptionnels) afin de couvrir un risque de contentieux sur le site de Sorbiers.

12. Reprise de provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles

Votants : 76 (20 procurations) – Suffrages exprimés : 76 (72 pour, 4 contre)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire accepte de reprendre les provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles qui avaient été constituées au budget annexe des déchets ménagers afin d'anticiper les dépenses liées à la fermeture et à la réhabilitation du site d'enfouissement de Sorbiers, à hauteur de 520 000 €.

13. Affectation du résultat 2021 au budget annexe du SPANC 2022

Votants : 77 (20 procurations) – Suffrages exprimés : 75 (69 pour, 6 contre et 2 abstentions)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve l'affectation de résultat 2021 au compte 1068 du budget annexe SPANC 2022.

14. Budget annexe 2022 du SPANC

Votants : 77 (20 procurations) – Suffrages exprimés : 75 (71 pour, 4 contre et 2 abstentions)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte le budget primitif annexe 2022 du SPANC de la CCSB qui s'équilibre comme suit :

- En section de fonctionnement : total de dépenses et de recettes de 65 473 €
- En section d'investissement : total de dépenses de 4 812 € et de recettes de 6 158 €, soit un sur-équilibre d'investissement de 1 346 €.

15. Budget annexe 2022 du parc d'activités du Val de Durance

Votants : 77 (20 procurations) – Suffrages exprimés : 74 (70 pour, 4 contre et 3 abstentions)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte le budget primitif annexe 2022 du parc d'activités Val de Durance de la CCSB qui s'équilibre comme suit :

- En section de fonctionnement : total de dépenses de 1 180 740 € et de recettes de 1 862 658 €, soit un sur-équilibre de fonctionnement de 681 918 € ;
- En section d'investissement : total de dépenses et de recettes de 1 627 102 €.

16. Budget annexe 2022 de l'Ecopôle Laragne

Votants : 77 (20 procurations) – Suffrages exprimés : 75 (68 pour, 7 contre et 2 abstentions)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte le budget primitif annexe 2022 de l'Ecopôle Laragne de la CCSB qui s'équilibre comme suit :

- En section de fonctionnement : total de dépenses et de recettes de 577 767 € ;
- En section d'investissement : total de dépenses de 305 133 € et de recettes de 514 817 €, soit un sur-équilibre d'investissement de 209 684 €

17. Budget annexe 2022 du parc d'activités du Poët

Votants : 77 (20 procurations) – Suffrages exprimés : 76 (73 pour, 3 contre et 1 abstention)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte le budget primitif annexe 2022 du parc d'activités du Poët de la CCSB qui s'équilibre comme suit :

- En section de fonctionnement : total de dépenses de 63 197 € et de recettes de 165 761 €, soit un sur-équilibre de fonctionnement de 102 564 € ;
- En section d'investissement : total de dépenses et de recettes de 662 940 €.

18. Attribution du marché de travaux pour la fermeture de l'ISDND de Sorbiers

Votants : 77 (20 procurations) – Suffrages exprimés : 77 (69 pour, 8 contre)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

- attribue ainsi qu'il suit le marché de travaux pour la fermeture de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Sorbiers :
 - lot 1 (terrassement, étanchéité, génie civil, réseau EP) : attribué au groupement SAS GUIRAMAND / FLI pour un montant de 564 369,63 € HT.
 - lot 2 (biogaz et lixiviats) : attribué à l'entreprise FBI-BIOME pour un montant de 230 000 € HT.

- autorise le président à signer tous les documents relatifs à l'exécution du marché.

19. Acquisition de vélos à assistances électriques : aides financières

Votants : 77 (20 procurations) – Suffrages exprimés : 75 (69 pour, 6 contre et 2 abstentions)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve la mise en place d'un dispositif d'aide à l'achat de vélos à assistance électrique ;
- approuve le règlement définissant les conditions d'attribution ;
- autorise le président à signer tout document relatif à cette affaire.

20. Désignation d'un représentant au CDIAE des Hautes-Alpes

Votants : 76 (20 procurations) – Suffrages exprimés : 73 (73 voix pour Mme MAFFREN, 2 blancs et 1 abstention)

Après avoir délibéré, le conseil communautaire désigne Mme Michèle MAFFREN comme déléguée titulaire de la CCSB au Conseil Départemental de l'Insertion par l'Activité Economique (CDIAE) des Hautes-Alpes.

21. Schéma de développement touristique 2022-2027

Votants : 76 (21 procurations) – Suffrages exprimés : 73 (72 pour, 1 contre et 3 abstentions)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve le schéma de développement touristique 2022-2027.

22. Recondution du service de navettes dans les gorges de la Méouge : fixation des tarifs 2022

Point retiré de l'ordre du jour.

23. Avenant à la convention d'occupation temporaire avec l'ONF sur la forêt domaniale de la Méouge / délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage

Votants : 76 (21 procurations) – Suffrages exprimés : 73 (72 pour, 1 contre et 3 abstentions)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve la délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage des travaux pour la requalification du site de Chabre ;
- autorise le président à signer l'avenant à la convention temporaire avec l'ONF en forêt domaniale de la Méouge.

24. Animation et gestion du GAL LEADER 2022 : actualisation du budget prévisionnel et du plan de financement

Votants : 76 (21 procurations) – Suffrages exprimés : 76 (75 pour, 1 contre)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve le budget prévisionnel actualisé de l'animation et de la gestion du Groupe d'Action Locale (GAL) LEADER 2022, ainsi que le plan de financement correspondant ;
- autorise le président à solliciter les subventions de la Région et de l'Europe (FEADER).

25. Convention de prestation pour l'instruction ADS avec la commune de Curbans

Votants : 76 (21 procurations) – Suffrages exprimés : 74 (66 pour, 8 contre et 2 abstentions)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve la convention de prestation avec la commune de Curbans pour l'instruction des autorisations d'urbanisme ;
- autorise le président à signer cette convention.

26. Création d'un emploi permanent de technicien principal de 1^{ère} classe – adjoint au directeur du pôle technique

Point retiré de l'ordre du jour.

27. Création d'un emploi en CAE – agent chargé de l'entretien des itinéraires de randonnée

Votants : 76 (21 procurations) – Suffrages exprimés : 75 (70 pour, 5 contre et 1 abstention)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve la création d'un emploi non permanent à temps complet d'agent chargé de l'entretien des sentiers de randonnée en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) à compter du 16 mai 2022, avec une rémunération égale au SMIC en vigueur ;
- prévoit les crédits nécessaires au budget général ;
- approuve la modification du tableau des effectifs correspondant au budget général ;
- autorise le président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision et notamment le contrat de travail de l'agent qui sera recruté.

28. Renouvellement d'un CAE – agent d'accueil

Votants : 76 (21 procurations) – Suffrages exprimés : 75 (72 pour, 3 contre et 1 abstention)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve le renouvellement du CAE de l'agent exerçant les fonctions d'agent d'accueil au bâtiment siège ;
- prévoit les crédits nécessaires au budget général ;
- autorise le président à signer l'avenant au contrat de travail de l'agent concerné.

29. Elections professionnelles du 8 décembre 2022 / Mise en place du CST

Votants : 76 (21 procurations) – Suffrages exprimés : 75 (74 pour, 1 contre et 1 abstention)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la mise en place du Comité Social Territorial (CST) ainsi qu'il suit, en accord avec les organisations syndicales :

- Nombre de représentants du personnel : 3 titulaires et 3 suppléants ;
- Nombre de représentants de la collectivité (élus) : 3 titulaires et 3 suppléants

Chacun des représentants du CST (élus comme représentants du personnel) disposera d'une voix délibérative.

30. Création d'un emploi en CAE – Ambassadeur du tri

Votants : 76 (21 procurations) – Suffrages exprimés : 75 (73 pour, 2 contre et 1 abstention)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve la création d'un emploi non permanent à temp non complet (28 heures hebdomadaires) d'ambassadeur du tri en CAE à compter du 25 avril 2022, avec une rémunération égale au SMIC en vigueur ;
- prévoit les crédits nécessaires au budget annexe des déchets ménagers ;
- approuve la modification du tableau des effectifs correspondant au budget concerné ;
- autorise le président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision et notamment le contrat de travail de l'agent qui sera recruté.